# CONTEXTE

Lors d’une catastrophe naturelle, sociétale ou technique ou lors d’une situation d’urgence, la communication et l’information deviennent les éléments-clé décisifs pour continuer à assurer les conditions de base pour la population. En cas de pénurie d’énergie ou de blackout, **les points de rencontre d’urgence (PRU)** sont indispensables dans la gestion de crise. Ils permettent en premier lieu aux communes d’informer la population sur la situation et d’offrir la possibilité à la population de transmettre des appels aux centrales d’urgence (117 / 118 / 144). **Ces prestations de base peuvent être complétées et/ou adaptées selon les besoins des communes**.

*L’ensemble des PRU de notre commune ont été définis et sont prêts à être utilisés en cas de nécessité.*

*Sinon -> Etablir une préparation minimale selon les recommandations ci-dessous.*


# organisation des PRU selon exigences cantonales

Les communes ont reçu des informations de la part de l’Office cantonal de la protection de la population le 30 juin 2023 quant à l’établissement des PRU communaux. Vous retrouverez ci-dessous un rappel des communications importantes :

Le Canton du Valais fournit pour chaque PRU identifié un équipement de base identique. La dotation est composée de :

* 1 radio POLYCOM TPH 900 (canaux spéciaux PRU), avec une caisse de rangement, une batterie ainsi qu’un chargeur ;
* 1 mégaphone (livré avec 2 kits de batterie) ;
* 4 gilets blancs avec logo PRU et bandes réfléchissantes ;
* 1 Beach flag avec logo PRU ;
* 4 panneaux A2 avec logo des PRU pour indiquer l’emplacement.

La commune est libre de compléter l’équipement de base avec du matériel supplémentaire pour l’exploitation de ses PRU, tel que des moyens d’éclairage, matériel sanitaire, lits pour les intervenants, etc. (voir partie 2 de la présente fiche). La campagne destinée à la population sera organisée de manière uniforme dans toutes les régions du canton. Une brochure complémentaire numérique sera remise aux communes qui pourront la mettre sur leur site internet ou l’imprimer pour leur population.

Le choix des emplacements des PRU est laissé à l’appréciation de la commune (abri, bâtiment communal, salle de sport, etc…). Les infrastructures aux normes parasismiques et équipées d’une alimentation électrique de secours doivent être privilégiées.

**Le calendrier (indicatif) cantonal pour la mise en place des PRU est le suivant :**

* 31.08.2023 : Délai pour la transmission par les communes du formulaire « PRU – A » à l’OCPP ;
* **Octobre 23 : Envoi aux communes par le Canton du flyer explicatif A5 à destination de la population et d’une présentation standard des PRU à destination des législatifs communaux ;**
* Janvier 2024 : Campagne cantonale de communication sur les PRU (conférence de presse, médias, réseaux sociaux et actions dans les écoles) ;
* **Février 2024 : Mise en œuvre des PRU.**

# suite… : organisation des PRU selon exigences cantonales

 **Notes libres : Ma stratégie envisagée / mes points d’attention et de préparation :**

….

# INFORMATIONS GÉNÉRALES / PARTENAIRES

Y a-t-il des partenaires externes dont vous êtes dépendants pour assurer cette activité pendant une panne de réseau, respectivement une crise énergétique ? Si oui, spécifier lesquels, se renseigner si leurs services peuvent être garantis et, le cas échéant, réfléchir à une stratégie de remplacement.

**Identifier tous les chaînons nécessaires au bon fonctionnement de cette activité et s’assurer de leur solidité !**

 **Mes partenaires externes identifiés et mes éventuelles stratégies de remplacement :**

….

# COMMANDES & PRÉPARATIFS ÉVENTUELS (page à transmettre à qui de droit)

**POINTS DE RENCONTRE D’URGENCE (PRU) :**

*Planification / commande des ressources matérielles / humaines & notes diverses*

**Ressources humaines particulières à planifier / informer / former :**

* …
* …
* …
* …
* …
* …

**Achats particuliers à effectuer afin de mener à bien la stratégie identifiée :**

* …
* …
* …
* …
* …

**Champ libre / remarques diverses :**

…

 **Nom, prénom et fonction** :…………………………………………………………………………

**VALIDATION :** La préparation pour cette activité est considérée comme (à reporter dans Excel) :

* Atteinte (*prêts*)
* Partiellement atteinte
* Non atteinte (*pas prêts*)

 **Date & signature** : ………………………………………………………………………….